

# Jeunes et territoires

## L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité

Chantal Brutel, département de l'Action régionale, Insee

**E**n 2006, 12 millions de jeunes entre 15 et 29 ans vivent en France métropolitaine. Leur répartition sur le territoire n'est pas homogène et évolue avec l'âge, en fonction du cycle de vie.

Pendant les « années lycée », les adolescents entre 15 et 17 ans vivent le plus souvent chez leurs parents. Leur répartition géographique est identique à celle de l'ensemble de la population. La moitié des lycéens en zone rurale parcourent plus de 18 kilomètres pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Entre 18 et 24 ans, les jeunes en études supérieures ou en début de vie active se concentrent dans les grandes villes. Trente d'entre elles regroupent les trois quarts des étudiants de métropole.

À partir de 25 ans, la plupart des jeunes ont terminé leurs études. Ces jeunes adultes entrent dans la vie active et se rapprochent alors des principaux pôles d'activité économique.

Entre 15 et 17 ans, la majorité des 2,35 millions d'adolescents vivent pour la plupart chez leurs parents, eux-mêmes au cœur de leur vie d'adulte. La répartition de ces jeunes sur le territoire est ainsi souvent proche de celle de l'ensemble de la population. Les adolescents sont plus présents dans le Bassin parisien, le Nord de la France et la région lyonnaise que dans les

autres zones de la métropole (*carte 1*). Ils sont moins représentés dans le Sud-Ouest de la France et le long des zones littorales qui sont plutôt âgées.

L'espace à dominante urbaine (*définitions*) regroupe plus de huit adolescents de 15 à 17 ans sur dix (*tableau 1*), dont la moitié dans l'espace périurbain (*définitions*) et les villes-centres (*définitions*).

### À la campagne, la moitié des 15-17 ans habitent à plus de 18 kilomètres de leur établissement scolaire

Conséquence de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, 96 % des jeunes de 15 à 17 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Pour la plupart, ce sont les « années lycée ».

La majorité des jeunes ruraux sont contraints à des trajets entre leur domicile et leur établissement d'enseignement secondaire, faute d'une offre de formation immédiatement proche de chez eux.

Ainsi, dans les pôles ruraux (*définitions*), un élève sur trois poursuit sa scolarité dans sa commune de résidence, contre un sur dix dans les autres zones rurales. À la campagne, la moitié des jeunes parcourent plus de 18 kilomètres pour se rendre à leur établissement d'enseignement, contre 13 pour les jeunes résidant dans les pôles ruraux et 10 pour ceux des communes périurbaines.

Dans l'espace à dominante urbaine, huit élèves sur dix résidant en ville-centre sont scolarisés dans la même commune, contre trois sur dix pour les villes de banlieue (*définitions*). Ainsi,

#### 1 Population des jeunes en 2006

	Population totale		Jeunes de 15 à 17 ans		Jeunes de 18 à 24 ans		Jeunes de 25 à 29 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Pôles urbains*	36 948 000	60,2	1 407 000	59,8	3 913 000	70,7	2 582 000	68,0
dont villes-centres*	17 035 000	27,7	600 000	25,5	2 103 000	38,0	1 330 000	35,0
dont banlieues*	19 913 000	32,5	807 000	34,3	1 810 000	32,7	1 252 000	33,0
Périurbain*	13 389 000	21,8	548 000	23,3	925 000	16,7	671 000	17,7
Total à dominante urbaine*	50 337 000	82,0	1 955 000	83,1	4 838 000	87,4	3 253 000	85,7
Total à dominante rurale*	11 063 000	18,0	396 000	16,9	696 000	12,6	542 000	14,3
France métropolitaine	61 400 000	100,0	2 351 000	100,0	5 534 000	100,0	3 795 000	100,0

\* Voir définitions.

Source : Insee, recensement de la population de 2006.

INSEE  
PREMIERE



INSEE

même lorsqu'il existe un établissement scolaire à proximité du domicile des jeunes, les déplacements demeurent souvent. Le choix des élèves entre filières générales, technologiques ou professionnelles ou l'attrait de certains lycées expliquent en partie ce constat.

### Très forte concentration des jeunes de 18 à 24 ans dans les grandes villes

À partir de 18 ans, le taux de scolarisation (*définitions*) diminue régulièrement avec l'âge. En 2006, 5,53 millions de jeunes de 18 à 24 ans résident en France métropolitaine. La moitié d'entre eux est encore inscrite dans un établissement d'enseignement tandis que l'autre moitié débute sa vie active. Ces étapes sont autant de facteurs de mobilité géographique et de concentration territoriale. Les aires urbaines (*définitions*) de Paris, Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Rouen et Nancy concentrent la moitié des jeunes de 18 à 24 ans (*carte 2*), mais seulement un tiers de la population totale.

Au sein de l'espace à dominante urbaine, les jeunes de 18 à 24 ans habitent plus fréquemment en ville-centre que leurs benjamins. Leur part dans le périurbain est de sept points inférieure à celles des 15-17 ans. En revanche, dans l'espace à dominante rurale (*définitions*), les 18-24 ans ne représentent que 13 % de la population, contre 17 % pour les 15-17 ans.

## 2 Les aires urbaines les plus étudiantes

Aire urbaine*	Étudiants de 18 à 24 ans, lieu de résidence (en effectifs)	Part des étudiants dans la population totale (en %)
1 Poitiers	19 500	8,6
2 Montpellier	41 300	8,1
3 Rennes	43 800	7,7
4 Nancy	31 400	7,6
5 Grenoble	37 500	7,1
6 Besançon	15 900	6,8
7 Dijon	22 600	6,7
8 Angers	22 600	6,5
9 Toulouse	71 900	6,5
10 Reims	18 900	6,5
11 Amiens	16 800	6,1
12 Lille	67 500	5,8
13 Clermont-Ferrand	24 700	5,8
14 Strasbourg	36 200	5,7
15 Tours	22 200	5,6
16 Bordeaux	55 900	5,6
17 Brest	16 400	5,3
18 Nantes	40 400	5,3
19 Limoges	13 700	5,3
20 Lyon	91 600	5,2
21 Caen	19 900	5,2
22 Rouen	25 400	4,8
23 Chambéry	6 700	4,8
24 Pau	10 400	4,5
25 Saint-Étienne	13 800	4,3
26 La Rochelle	7 800	4,2
27 Marseille-Aix	65 900	4,1
28 Paris	467 900	4,0
29 Orléans	14 700	4,0
30 Metz	16 800	3,8

\* Zonage de 1999, voir définitions.

Source : Insee, recensement de la population de 2006.

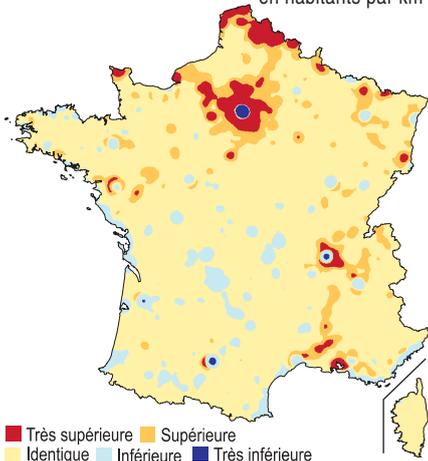
## Trente villes regroupent les trois quarts des étudiants de 18 à 24 ans

Deux millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans sont étudiants (*encadré et définitions*). Plusieurs villes, représentées par les aires urbaines, se distinguent par la forte densité de leur population étudiante. Ainsi, les trois quarts des étudiants de 18 à 24 ans poursuivent leurs études dans 30 des 354 aires urbaines, conséquence de la forte concentration de l'offre de formations supérieures (*tableau 2*). À Poitiers, Montpellier, Rennes, Nancy et Grenoble, plus de 7 habitants sur 100 sont étudiants, soit deux fois plus qu'à Paris. Besançon, Dijon, Angers, Toulouse, Reims et Amiens sont également des villes qualifiées d'étudiantes (*définitions*).

Comparer les lieux de résidence au recensement de 2006 et ceux cinq ans plus tôt met en évidence l'attraction de ces villes étudiantes sur leur environnement proche. En 2006, un étudiant de 18 à 24 ans sur quatre résidant dans une ville étudiante n'y habitait pas cinq ans plus tôt. Parmi eux, un sur dix est issu de l'espace à dominante rurale ou d'une commune multipolarisée (*définitions*). Mais le potentiel d'attractivité des trente villes étudiantes est inégal. Dans l'aire urbaine de Paris, 80 % des étudiants de 18 à 24 ans y résidaient déjà cinq ans plus tôt. La zone de recrutement des étudiants de l'aire urbaine de Paris est très vaste : Lyon,

### 1 Densité des 15-17 ans par rapport à la moyenne de métropole

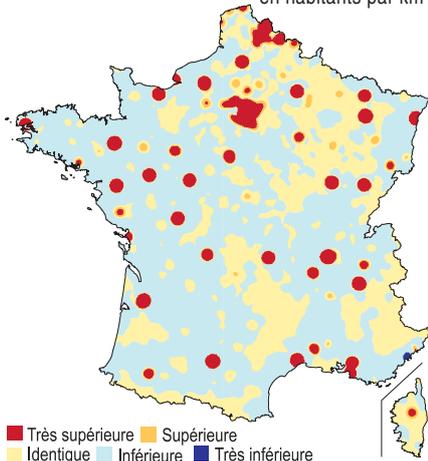
en habitants par km<sup>2</sup>



Source : Insee, recensement de la population de 2006.

### 2 Densité des 18-24 ans par rapport à la moyenne de métropole

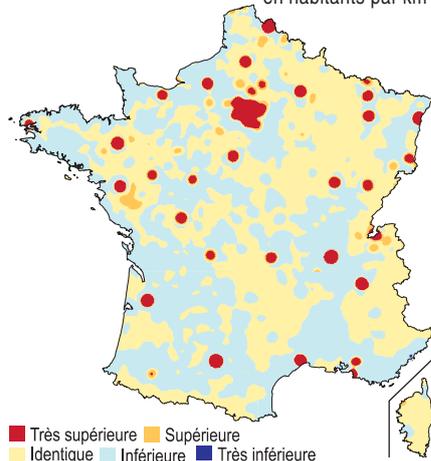
en habitants par km<sup>2</sup>



Source : Insee, recensement de la population de 2006.

### 3 Densité des 25-29 ans par rapport à la moyenne de métropole

en habitants par km<sup>2</sup>



Source : Insee, recensement de la population de 2006.

Nice, Marseille, Toulouse et Bordeaux l'alimentent.

À l'opposé, 30 % des étudiants de Poitiers, La Rochelle et Angers résidaient dans ces aires urbaines cinq ans plus tôt. Dans ces villes, les étudiants originaires du rural sont deux à trois fois plus nombreux que dans l'ensemble des villes étudiantes. Le recrutement des étudiants dans ces villes est local, à l'exception de ceux originaires de Paris.

La moitié des jeunes de 18 à 24 ans, qui ont emménagé dans des villes étudiantes pour suivre leurs études, habitent à moins de 3 kilomètres de leur lieu d'études, qu'ils soient logés chez leurs parents, en logement indépendant ou en structure d'hébergement collectif.

## Attractivité des pôles d'activité économique en début de vie active

À partir de 25 ans, les jeunes ont, pour la plupart, achevé leurs études. Parmi les 3,8 millions de jeunes entre 25 et 29 ans, 75 % se déclarent en emploi et 10 % sont inscrits dans un établissement d'enseignement. La fin des études supérieures et le début de la vie active provoquent des mobilités résidentielles importantes entre les aires urbaines, pôles d'activité économique (carte 3).

Au sein de l'espace urbain, un quart des jeunes de 25 à 29 ans ont changé d'aire urbaine de résidence au cours des cinq années précédant le recensement de 2006. Dans les plus petites aires urbaines de province, un tiers des

jeunes de 25 à 29 ans n'y résidaient pas cinq ans plus tôt.

Les trente villes étudiantes ne concentrent plus que la moitié des jeunes adultes de 25 à 29 ans (contre les trois quarts des 18-24 ans). Parmi celles-ci, les aires urbaines de Paris, Toulouse, Metz, Marseille-Aix, Lyon et Strasbourg restent attractives pour les jeunes adultes de 25 à 29 ans. Angers, Poitiers, Brest, Reims, Besançon, Dijon et Nancy le sont beaucoup moins et perdent en cinq ans plus de jeunes de 25-29 ans qu'elles n'en accueillent.

Par ailleurs, l'attractivité des zones transfrontalières pour les jeunes adultes de 25 à 29 ans est très nette. Dans les aires urbaines de Genève-Annemasse, Annecy, Montbéliard, Thionville ou Bâle-Saint-Louis, 20 % des 25 à 29 ans n'y résidaient pas cinq ans plus tôt.

### Les étudiants : une logique de migration propre

#### Île-de-France et Midi-Pyrénées : les régions les plus attractives

En 2006, 2,3 millions d'étudiants âgés de 16 à 29 ans vivent en France métropolitaine. Comparer les lieux d'études déclarés au recensement de la population de 2006 et les lieux de résidence cinq ans plus tôt met en évidence les bassins d'attraction des étudiants.

En Midi-Pyrénées, Limousin, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes, un tiers des étudiants n'habitaient pas leur région d'études cinq ans plus tôt. Les jeunes qui résidaient cinq ans avant la date du recensement en Picardie, Corse, Centre, Bourgogne, Basse-Normandie et Champagne-Ardenne et qui

sont devenus étudiants en 2006 ont quitté leur région d'origine.

Les Franciliens et les habitants du Nord - Pas-de-Calais et de Rhône-Alpes s'installent rarement dans une autre région pour y suivre leurs études.

La poursuite d'études n'est pas le seul motif de migration pour les jeunes. Ils ont pu suivre leurs parents ou être sensibles aux attraits qui motivent les migrations de l'ensemble de la population. La confrontation des flux migratoires de l'ensemble de la population et des étudiants dans la population des 16 à 29 ans met en évidence l'effet propre de l'offre de l'enseignement supérieur sur les mobilités interrégionales (tableau). Les deux régions les plus attractives

restent l'Île-de-France et Midi-Pyrénées. Le Nord - Pas-de-Calais et la Lorraine sont des régions suffisamment attractives pour retenir les étudiants potentiels et en attirer en provenance d'autres régions.

#### Une offre inégale de logements étudiants sur le territoire

Conséquence de l'attraction des villes étudiantes par rapport au reste du territoire métropolitain, la moitié des étudiants sont logés hors du domicile parental. Leur mode de logement est très variable selon les grandes villes étudiantes. Certains jeunes ont la possibilité de poursuivre leurs études tout en continuant à vivre chez leurs parents. À Paris, Metz, Arras, Marseille et Saint-Étienne, 47 % des étudiants sont logés dans le cadre familial. À Poitiers, Toulouse ou Rennes, seuls un tiers des étudiants sont dans ce cas. Ces différentes situations reflètent en partie la diversité de l'offre. Les jeunes de l'aire urbaine de Paris et des grandes aires de province bénéficient d'une offre de formation diversifiée et n'ont donc pas le même besoin de quitter le foyer familial pour suivre leurs études. Le coût du logement et l'offre en hébergement collectif sont des éléments que les étudiants prennent en compte en choisissant leur lieu d'études.

Ainsi, en fonction des villes étudiantes, de 1 % à 6 % des jeunes bénéficient d'un logement en foyer étudiant pour suivre leurs études. À Grenoble, Dijon, Nancy et Poitiers, c'est le cas de 5 % des étudiants, contre moins de 2,5 % à Nantes, Rouen, Bordeaux, Saint-Étienne, La Rochelle, Lyon ou Paris.

#### Les régions qui attirent les étudiants

Régions	Attraction brute <sup>1</sup> (rang de la région)	Attraction nette <sup>2</sup> (rang de la région)	Attraction totale <sup>3</sup> (rang de la région)	Taux de solde migratoire brut des étudiants <sup>4</sup> (en %)	Taux de solde migratoire net des étudiants <sup>5</sup> (en %)
Île-de-France	2	1	22	7,5	11,6
Midi-Pyrénées	1	2	2	9,9	7,0
Nord - Pas-de-Calais	6	3	20	2,6	4,7
Alsace	5	4	16	2,8	3,2
Rhône-Alpes	3	5	11	3,4	2,9
Lorraine	10	6	19	-2,3	-1,0
Languedoc-Roussillon	4	7	1	3,3	-1,2
Limousin	7	8	7	0,4	-2,8
Aquitaine	8	9	3	-0,6	-4,4
Bretagne	9	10	5	-2,1	-4,5

<sup>1</sup> L'attraction brute correspond aux flux migratoires observés entre les régions pour la population étudiante.

<sup>2</sup> L'attraction nette est la différence entre les flux migratoires des étudiants entre les régions et ceux attendus si les étudiants migraient comme le reste de la population. Elle mesure l'effet propre des études sur la mobilité interrégionale des étudiants.

<sup>3</sup> L'attraction totale correspond aux flux migratoires entre les régions pour l'ensemble de la population.

<sup>4</sup> Taux de solde migratoire (entrées moins sorties) observé.

<sup>5</sup> Taux de solde migratoire (entrées moins sorties) net.

Lecture : la région Rhône-Alpes est 5<sup>e</sup> dans le classement des régions attractives pour les étudiants (attraction nette). Elle est 11<sup>e</sup> en termes d'attractivité pour l'ensemble de la population et 3<sup>e</sup> en termes d'attractivité brute des étudiants.

Source : Insee, recensement de la population de 2006.

## Sources

Les résultats présentés sont issus des enquêtes annuelles de recensement de la population réalisées entre 2004 et 2008. Elles décrivent la situation de l'année 2006. Dans le recensement, les jeunes mineurs sont comptés chez leurs parents même lorsqu'ils sont pensionnaires dans un internat. Les jeunes majeurs logés dans une structure collective (cité universitaire, internat, pensionnat) ou dans un logement indépendant sont domiciliés sur leur lieu d'études et non chez leurs parents.

## Définitions

Les analyses qui figurent dans cette publication s'appuient sur le zonage en aires urbaines (ZAU), défini sur la base du recensement de 1999 et qui décline le territoire en deux grandes catégories :

- l'**espace à dominante urbaine**, composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées) ;
- l'**espace à dominante rurale**, qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

Le **périurbain** est composé des communes sous influence urbaine du fait des déplacements domicile-travail : communes périurbaines et communes multipolarisées.

Une **ville-centre** d'agglomération multicommunale est définie comme suit. Si une

commune abrite plus de 50 % de la population de l'agglomération, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la **banlieue** de l'agglomération multicommunale.

Un **pôle rural** est composé des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus. Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (commune offrant au moins 5 000 emplois), et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont situées hors des aires urbaines. 40 % ou plus des actifs résidant dans ces communes travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Un espace urbain multipolaire est un ensemble d'un seul tenant de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent.

Le **taux de scolarisation** est le rapport entre la population inscrite dans un établissement d'enseignement et la population totale.

Dans cette analyse, un **étudiant** est défini comme un jeune de 16 à 29 ans, inscrit dans un établissement d'enseignement et dont le

niveau de diplôme est au moins supérieur au baccalauréat. Cette définition recouvre des situations très différentes entre les jeunes « étudiants post-bac », les doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi.

Dans cette analyse, les **villes qualifiées d'étudiantes** correspondent aux aires urbaines auxquelles elles se rapportent. Il s'agit des trente aires urbaines qui concentrent les trois quarts des étudiants de 18 à 24 ans.

## Bibliographie

Beffy M., Leprévost É., Martinelli D., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

Laganier J., Vienne D., « Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee Première* n° 1218, janvier 2009.

Jaspar M.-L., « Trois approches de la mobilité géographique des élèves s'orientant vers les formations professionnelles du ministère de l'Éducation nationale », *Éducation, formations* n° 75, ministère de l'Éducation nationale, octobre 2007.

« Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2005-2006 », ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, édition 2007.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

### BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1  
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel :  74 € (France)  92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Cotis  
Rédacteur en chef :  
Gilles Rotman  
Rédacteurs :  
L. Bellin, A.-C. Morin,  
C. Perrel, C. Pfister  
Maquette : S. Laterza  
Impression : Jouve  
Code Sage IP101275  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2010



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES